

Informations visées à l'article 71

Informations visées à l'article 71 du règlement (CE) n° 4/2009 du Conseil relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions et la coopération en matière d'obligations alimentaires, JO UE du 4 fév. 2015, C 38/5

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL: <https://www.lynxlex.com/en/node/3061>